

CONVOCAATION

Séance du conseil communal du 04 juin 2026 à 14:30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 04 juin 2026 à 14:30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

En séance à huis clos

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement B1 – sous-groupe administratif

En séance publique :

2. Approbation de l'état des restants pour l'exercice 2025
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril 2026
4. Droit de préemption
5. Approbation du morcellement d'une propriété sise à Ersange au lieu-dit « Rue du Village »
6. Approbation d'un acte notarié relatif à la vente de deux parcelles sises à Trintange au lieu-dit « Zwischen den Doerfern »
7. Approbation d'un acte notarié avec le syndicat SIDERE relatif à l'échange de parcelles sises à Waldbredimus
8. Programme annuel de l'aménagement des chemins ruraux
9. Dénomination des rues sises au lotissement « Rothstück »
10. Proposition de réaffectation de personnel enseignant
11. Approbation de l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année 2026/2027
12. Approbation de l'organisation provisoire de l'enseignement musical pour l'année 2026/2027
13. Approbation de la convention relative au financement et au fonctionnement de la Maison Relais Kiischtenascht à Trintange
14. Modification budgétaires – Budget ordinaire
15. Approbation de titre de recettes
16. Informations du collège échevinal et questions des conseillers

Ainsi fait à Bous le 27 mai 2026



Pour le Bourgmestre empêché
le premier échevin
e.a. art 64 loi communale



Le Secrétaire